

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT NEUF MARS** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué les vingt-trois mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène Forestier
Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin
Mme Angélique GELIS a donné procuration à M. Molinari
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz
M. Hubert BERTHOLLET a donné procuration à M. Demaison.
M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. Chappet.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Le budget annexe Concession portuaire 2023 est présentée en équilibre en section de fonctionnement et excédentaire en section d'investissement comme suit :

	Exercice précédent				Exercice courant		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)
Fonctionnement							
Dépense	135 273,28	135 273,28	51 314,66	37,93		149 185,01	149 185,01
Recette	135 273,28	135 273,28	139 924,81	103,44		149 185,01	149 185,01
Total Fonctionnement	0,00	0,00	88 610,15	0,00			
Investissement							
Dépense	205 901,02	205 901,02	55 897,17	27,15	107 264,00	88 560,06	195 824,06
Recette	205 901,02	205 901,02	92 183,02	44,77	48 000,00	195 264,00	243 264,00
Total investissement	0,00	0,00	36 285,85	0,00	-59 264,00	106 703,94	47 439,94

Ce budget retrace les opérations de gestion

- Du port reçu en délégation de service public de l'Etat pour sa partie lacustre
- Du port à flot et du port à sec confié en délégation de service public par la Commune au délégataire Ski Wake 74.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu le projet de budget annexe concession portuaire 2023 présenté par M. Le Maire,

Vu la demande d'exprimer le vote par bulletin secret, soutenue par 17 voix, représentant plus du tiers des membres présents en séance,

N° 2023-024

Budget annexe
Concession portuaire
2023
Approbation

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 074-217401041-20230329-DEL2023_024-BF

S²LOW

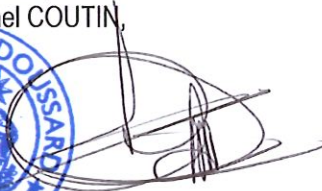
**APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE à l'unanimité
24 voix pour et 3 abstentions**

D'APPROUVER le budget annexe concession portuaire 2023 tel que présenté en annexe présentant un excédent de la section d'investissement de 47 439.94€.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
le :
Publié le